

Audit de l'achat du système de drones de reconnaissance 15 armasuisse

L'essentiel en bref

En septembre 2016, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé un audit d'achat auprès d'armasuisse (ar). Dans le programme d'armement 2015 (PA 2015), le Parlement avait alloué 250 millions de francs au projet d'acquisition. Six drones du type Hermes® 900 Heavy Fuel Engine (HFE) du fournisseur israélien Elbit Systems Ltd. (Elbit) doivent remplacer le système de drones de reconnaissance ADS 95 datant des années 80 devenu désuet.

Un projet d'acquisition sous les feux de la rampe médiatique

Le système de drones de reconnaissance 15 (ADS 15) est dans le radar des médias. Des doutes sur le système technique «Sense and Avoid» (SAA) ainsi que des développements censés optimiser les performances des drones ont été qualifiés de facteurs de risque inutiles et de «helvétisation». Des articles sur le système de drones allemand «Euro Hawk» suscitent des doutes supplémentaires quant à l'admission des drones dans l'espace aérien sans avion suiveur. Enfin, le calendrier qui prévoit un déploiement des troupes dès 2021 est remis en question. Actuellement, il n'existe aucun système SAA certifié pour les drones qui soit opérationnel, ni sur le plan international, ni sur le plan national. Les résultats obtenus jusqu'à présent lors de vols d'essai SAA sont toutefois positifs. Le CDF considère que la certification complète de l'ADS 15 est réalisable. Grâce à l'avionique moderne, l'accompagnement des drones ADS 15 par des avions sans SAA peut également être réduit. En tant qu'entreprise générale, Elbit assume la responsabilité globale du système. Les adaptations et optimisations techniques du constructeur sont effectuées dans le cadre de l'amélioration continue du produit afin d'accroître la performance de vol et du système. Hermes® 900 HFE est le système de drones d'Elbit le plus moderne. Il est en grande partie standardisé, on ne peut donc pas parler d'une inutile «helvétisation».

Besoin avéré avec des exigences claires et une procédure d'acquisition équitable

L'ADS 15 permettra à l'armée de maintenir sa capacité de reconnaissance aérienne et de procéder à une mise à niveau technique. Les utilisateurs civils des prestations de reconnaissance aérienne, comme le Corps des gardes-frontière et la police, ont pu faire part de leurs besoins. Grâce à un cahier des charges clairement défini (respect de normes avioniques internationales reconnues, procédures et justificatifs applicables pour le respect des normes, calendriers), ar s'assure des conditions idéales pour la comparaison des offres, la préparation des contrats et, enfin, pour le certificat de navigabilité. L'acquisition de l'ADS 15 est considérée comme achat de matériel de guerre et, par conséquent, elle n'est pas soumise à la loi sur les marchés publics (LMP). Néanmoins, la décision d'ar concernant la procédure exigeait une concurrence entre les soumissionnaires. Parmi les 17 systèmes disponibles dans le monde, proposés par 14 fournisseurs, c'est Elbit qui a obtenu le marché pour son système Hermes® 900 HFE. Conformément au processus d'évaluation échelonné, ar respecte les principes du droit des marchés publics.

L'entreprise générale a conclu une assurance responsabilité civile axée sur les risques dont la valeur d'assurance équivaut à 80 % du montant du contrat. Les paiements effectués par ar sans contrepartie matérielle sont couverts par une garantie bancaire et une augmentation de la garantie. La garantie



différences entre le secret professionnel militaire et la confidentialité des projets. Il recommande de requérir des déclarations d'indépendance, de confidentialité et de maintien du secret de tous les collaborateurs de projet, civils et militaires, ainsi que des partenaires industriels. Une violation grave de la relation de confiance peut entraîner des prétentions élevées en dommages et intérêts et porter atteinte à la réputation.

Texte original en allemand